



COMCEC

COMCEC **RAPPORT D'AVANCEMENT** **ANNUEL**

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
SEPTEMBRE 2026

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Bureau de Coordination du COMCEC
Adresse : Necatibey Cad. No. 108, Ankara 06100, Türkiye
Tél: 90 312 294 57 10
Fax: 90 312 294 57 77
E-mail : comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	1
CHAPITRE I : DOMAINES DE COOPÉRATION.....	2
1. COMMERCE.....	2
1.1. Groupe de Travail sur le Commerce.....	2
1.2. Commerce intra-OCI	4
1.3. Renforcement du Rôle du Secteur Privé	5
2. COOPERATION FINANCIERE	8
2.1. Groupe de Travail sur la Coopération Financière.....	8
2.2. Autres Efforts dans le Cadre de la Coopération Financière du COMCEC	9
3. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	11
3.1. Groupe de Travail sur le Transport et les Communications.....	11
4. TOURISME.....	13
4.1 Groupe de Travail sur le Tourisme.....	13
4.2 Forum sur le Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC	14
5. AGRICULTURE	15
5.1. Groupe de Travail sur l'Agriculture	15
6. ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE	17
6.1. Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté.....	17
6.2. Autres Efforts des Institutions de l'OCI dans le Cadre du COMCEC	18
7. COOPERATION DU SECTEUR PRIVE	20
8. INITIATIVE / PROGRAMME DE HAUT NIVEAU SUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE	21
CHAPITRE II : SYSTÈME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC ET EFFORTS DES PAYS MEMBRES	
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE MINISTÉRIELLES ..	22
CHAPITRE III : EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC	24
CHAPITRE IV : INSTRUMENTS DE SOUTIEN AUX PROJETS DU COMCEC	25
1. FINANCEMENT DE PROJETS DU COMCEC	25
2. PROGRAMME AL-QUDS DU COMCEC	27
3. PROGRAMME DU COMCEC POUR LA SYRIE	28
CHAPITRE V : 42^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC.....	29
CHAPITRE VI : COMITÉ DE SESSION DU COMCEC	30
CHAPITRE VII : 13^{ÈME} RÉUNION ANNUELLE DES POINTS FOCALUX DU COMCEC	31
CHAPITRE VIII : SESSION D'ÉCHANGE DE VUES.....	32
CHAPITRE IX : ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX EN MARGE DE LA 42^{ÈME} SESSION DU COMCEC	33

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Depuis sa création en 1984, le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) œuvre activement au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OIC. Les principaux objectifs du COMCEC sont de relever les défis économiques auxquels est confrontée la Oumma islamique, de contribuer aux efforts de développement des Pays Membres et de renforcer les échanges commerciaux entre eux. À cet égard, le COMCEC sert de plateforme de coopération importante pour produire et diffuser des connaissances, partager des expériences et des bonnes pratiques, développer une compréhension commune, rapprocher les politiques et mettre en œuvre des projets concrets entre les Pays Membres.

Les Rapports d'Avancement Annuels, soumis aux Sessions Ministérielles du COMCEC, présentent un examen complet des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Le Rapport d'Avancement Annuel du COMCEC 2026 présente un aperçu des principales réalisations accomplies dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC depuis la 41^{ème} Session du COMCEC. En conséquence, pour chaque domaine de coopération, le Rapport présente les résultats des principaux projets du COMCEC ainsi que ceux des récentes réunions des Groupes de Travail du COMCEC concernés. En outre, il présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Recommandations de Politique Ministérielles du COMCEC et met en évidence les activités des Institutions de l'OIC contribuant à la réalisation des objectifs de la Stratégie.

Depuis la 41^{ème} Session du COMCEC, tenue du 1^{er} au 4 novembre 2025, 12 réunions des Groupes de Travail (GT) ont été organisées avec succès. Pour ces réunions, 6 rapports de recherche/guides de politique et 6 documents sur les perspectives sectorielles ont été élaborés par le Bureau de Coordination du COMCEC. Toutes les publications concernant les réunions des Groupes de Travail sont disponibles sur le site web du COMCEC : (<http://www.comcec.org>).

Les Groupes de Travail ont continué à consacrer, dans le cadre de leurs délibérations, des séances aux débats sur les politiques. Les experts des Pays Membres examinent les recommandations de politique relatives au thème de la réunion sur la base de recherches approfondies. Ces recommandations de politique sont ensuite soumises à la Session Ministérielle pour examen et adoption. En conséquence, les recommandations issues des réunions des Groupes de Travail de cette année seront soumises à la 42^{ème} Session du COMCEC pour examen et suite à donner.

Le Financement de Projets du COMCEC, un autre instrument important de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, permet aux Pays Membres inscrits aux Groupes de Travail ainsi qu'aux Institutions concernées de l'OIC de développer et de mettre en œuvre des projets concrets de coopération. De plus, les recommandations de politique formulées par les Groupes de Travail et adoptées par les Sessions Ministérielles sont transformées en projets concrets grâce à ce mécanisme. À cet égard, 31 projets sont mis en œuvre par les Pays Membres de l'OIC et les Institutions concernées de l'OIC et seront achevés d'ici la fin de 2026.

Dans le cadre du Programme Al-Quds du COMCEC, au cours de la période de mise en œuvre 2020-2022, 7 projets ont été mis en œuvre dans les domaines de la promotion du tourisme, du patrimoine culturel, de la résilience des communautés, de la réservation en ligne et du tourisme alimentaire. Le champ d'application du programme a été élargi par l'inclusion de nouveaux domaines thématiques, à savoir l'entrepreneuriat, la création d'opportunités d'emploi et l'autonomisation des jeunes, le commerce électronique et le développement des PME. À cet égard, 21 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du Programme Al-Quds au cours de la période 2023-2025. De plus, 10 projets sont mis en œuvre en 2026.

En outre, le Programme du COMCEC pour la Syrie a été lancé en 2026 dans le but de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et humaines en République arabe syrienne, conformément aux résolutions pertinentes de la 41^{ème} Session du COMCEC. Dans le cadre du Programme, 5 projets de renforcement des capacités adaptés aux besoins seront mis en œuvre cette année. Les activités des Institutions de l'OIC alignées sur la Stratégie du COMCEC jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre efficace et réussie de la Stratégie. Ce rapport fournit également des informations sur les diverses activités organisées au cours de l'année dernière, qui sont conformes à la Stratégie du COMCEC et organisées par les Institutions concernées de l'OIC, à savoir le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, l'OISA, l'INMPI et la CIDC.

CHAPITRE I : DOMAINES DE COOPÉRATION

1. COMMERCE

1.1. Groupe de Travail sur le Commerce

Le développement d'outils de financement du commerce efficaces et accessibles est important pour faciliter le commerce international et améliorer les performances à l'exportation. Des outils de financement du commerce appropriés peuvent aider les entreprises à répondre à leurs besoins de financement, à gérer les risques liés aux transactions internationales et à accéder aux marchés internationaux. Toutefois, de nombreuses économies en développement continuent de faire face à un important déficit de financement du commerce. Les PME sont particulièrement touchées par les coûts élevés de financement, les garanties limitées et l'accès restreint à des instruments financiers appropriés.

Le développement et la diversification des outils de financement du commerce peuvent contribuer à relever ces défis et à soutenir la croissance des exportations dans les Pays Membres de l'OCI. Le financement bancaire traditionnel demeure une source importante de financement du commerce. Parallèlement, les solutions numériques de financement du commerce, le financement de la chaîne d'approvisionnement et les instruments islamiques de financement du commerce peuvent offrir aux entreprises des possibilités de financement supplémentaires. Le développement d'outils efficaces de financement du commerce peut favoriser une participation accrue au commerce international, contribuer à la diversification des exportations et soutenir l'intégration des Pays Membres de l'OCI dans les chaînes de valeur mondiales.

Reconnaissant l'importance cruciale du développement d'outils efficaces de financement du commerce, le Groupe de Travail sur le Commerce (GTC) du COMCEC a consacré ses 26^{ème} et 27^{ème} réunions au thème « Développer des Outils Efficaces de Financement du Commerce pour Accroître les Exportations dans les Pays Membres de l'OCI ». Un rapport de recherche a été préparé sur le même thème afin d'aider les États Membres de l'OCI à développer des outils efficaces de financement du commerce en faisant appel aux Institutions concernées de l'OCI et aux cadres de coopération internationale. Il formule des recommandations détaillées et concrètes visant à renforcer le financement du commerce dans les Pays Membres de l'OCI.

La 26^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC s'est tenue le 20 avril 2026 et les conclusions préliminaires du rapport de recherche ont été examinées. À la suite de la 26^{ème} Réunion, la 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC s'est tenue les 14 et 15 septembre 2026 sur le même thème. La version finale du rapport a été examinée lors de la Réunion. Au cours des deux réunions, les Pays Membres et les organisations internationales ont échangé des expériences et des points de vue précieux concernant le développement et l'amélioration des outils de financement du commerce.

À la lumière des principales conclusions de l'Étude et des délibérations menées lors des réunions, le Groupe de Travail a formulé les recommandations de politique suivantes :

Recommandations de Politique de la 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce

1. Cadre Juridique et Réglementaire Favorable

- Élaborer/harmoniser les cadres juridiques, réglementaires et de supervision nationaux afin de faciliter l'utilisation efficace et l'adoption plus large des instruments et services de financement du commerce.
- Promouvoir l'intégration des processus de vérification douanière et des processus bancaires au moyen de plateformes numériques afin de rationaliser le dédouanement, de réduire les délais administratifs et d'améliorer l'efficacité des transactions commerciales transfrontalières, conformément au niveau de préparation institutionnelle ainsi qu'aux lois et réglementations nationales.
- Faciliter la mise en œuvre de plateformes commerciales à guichet unique afin de mettre en relation les exportateurs nationaux avec les acheteurs internationaux, tout en intégrant les informations commerciales, les processus de financement et de demande, y compris les outils d'intelligence artificielle, dans le respect des lois et réglementations nationales.

- Aligner les cadres juridiques nationaux sur les normes et pratiques internationales relatives à la documentation électronique du commerce, notamment en accordant aux documents commerciaux électroniques une équivalence juridique avec les documents sur support papier et en établissant des règles claires concernant leur contrôle, leur transfert et leur utilisation.

2. Utilisation Efficace des Instruments Financiers

- Développer/améliorer des mécanismes solides afin de faciliter l'utilisation efficace et diversifiée des instruments de financement du commerce et d'élargir l'accès des négociants et des exportateurs à des solutions de financement appropriées.
- Développer des mécanismes institutionnels appropriés, notamment des dispositifs nationaux de coordination, pour assurer une gestion efficace des garanties souveraines de crédit à l'exportation.
- Encourager la diversification des types de garanties, la transition des prêts fondés sur des garanties vers une évaluation du crédit fondée sur les flux de trésorerie, ainsi que l'utilisation appropriée d'instruments de financement alternatifs, y compris la dette à risque, en tenant compte des systèmes financiers et des cadres réglementaires nationaux, afin de mieux soutenir les exportateurs à forte croissance, à faible intensité d'actifs et axés sur la technologie.
- Promouvoir des cadres de refinancement à long terme, notamment par le recours, le cas échéant, à des taux d'intérêt de référence reconnus au niveau international, assortis de mécanismes de partage des risques, afin de faciliter l'octroi de crédits acheteurs à taux fixe pour les exportations de biens d'équipement.
- Développer/améliorer les cadres nationaux de suivi et d'évaluation afin d'évaluer régulièrement la performance et l'impact des programmes et instruments de financement du commerce au moyen d'indicateurs clés de performance pertinents, notamment la croissance des exportations, l'accès des MPME aux marchés et la mobilisation de capitaux privés.
- Encourager la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation de l'impact au niveau des entreprises afin de mesurer les financements supplémentaires accordés dans le cadre des programmes de financement du commerce et leurs effets sur les performances à l'exportation des négociants.

3. Utilisation du Financement Islamique du Commerce

- Développer et améliorer les cadres juridiques et réglementaires nationaux afin de faciliter la fourniture et une utilisation plus large des instruments et services de financement islamique du commerce.
- Sensibiliser les institutions financières et les entreprises aux instruments de financement islamique du commerce et à leurs applications potentielles dans les activités commerciales et d'exportation, tout en renforçant les capacités institutionnelles à fournir de telles solutions.
- Encourager le renforcement et le développement des institutions financières islamiques spécialisées et des opérations de finance islamique, au moyen d'approches spécifiques d'évaluation des risques et de financement conformes à la Charia et adaptées aux besoins des MPME.
- Promouvoir des mécanismes de partage des risques et de rehaussement de crédit afin d'élargir l'accès au financement du commerce conforme à la Charia, notamment au moyen de régimes islamiques d'assurance-crédit à l'exportation et de garantie retakaful, de garanties liées aux Sukuk et d'autres dispositifs de financement faisant intervenir des institutions financières islamiques multilatérales.
- Explorer des mécanismes visant à promouvoir une plus grande cohérence et la reconnaissance mutuelle des normes de conformité à la Charia entre les différentes juridictions, notamment au moyen de mécanismes appropriés de coordination multilatérale et de compensation, afin de faciliter le financement islamique du commerce transfrontalier et d'accroître le commerce intra-OCI dans le cadre de la législation nationale de chaque pays.

4. Développement de Mécanismes d'Incitation Solides

- Développer/améliorer des mécanismes de garantie de crédit soutenus par l'État afin de faciliter l'accès au financement du commerce, en particulier pour les MPME, notamment des mécanismes de garantie fondés sur des portefeuilles ainsi que des mécanismes appropriés de gestion et de recouvrement des prêts non performants liés au financement du commerce.

- Encourager la mise en place de mesures incitatives, notamment des subventions au développement des exportations et des fonds dédiés au financement inclusif du commerce, afin de réduire les coûts initiaux de promotion, de référencement, de certification, de fret et de logistique pour les MPME et les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes.

5. Amélioration de l'Accès des MPME au Financement du Commerce

- Développer des cadres de promotion du commerce pour les MPME combinant des facilités de liquidité adaptées, des financements pré-exportation et des garanties d'atténuation des risques afin d'améliorer l'accès des MPME au financement du commerce et de faciliter leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales.
- Renforcer la sensibilisation, les connaissances financières et les capacités des MPME en matière de financement du commerce grâce à des formations ciblées, des services de conseil et des orientations pratiques sur les instruments de financement, les mesures d'incitation à l'exportation et les possibilités offertes par le commerce numérique.
- Soutenir le développement de programmes spécialisés de formation et de certification en matière de financement du commerce des MPME à l'intention des responsables du crédit et des risques des banques commerciales, notamment sur les approches d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie et les transactions, afin de mieux évaluer les besoins de financement des MPME et les profils de risque des MPME orientées vers l'exportation.
- Encourager les MPME à renforcer la coopération et l'action collective par l'intermédiaire d'associations professionnelles, de réseaux d'exportateurs, de coopératives et d'autres plateformes pertinentes afin d'accroître leur pouvoir de négociation, de partager des informations sur les marchés et des informations financières, de faciliter l'accès au financement du commerce et de saisir conjointement les possibilités d'exportation et de développement des marchés.

Tous les documents, y compris le document sur les Recommandations de Politique, ainsi que les présentations faites lors des 26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce, sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org)

1.2. Commerce intra-OCI

SPC-OCI

Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC visant à favoriser le commerce intra-OCI. Le Système repose sur trois accords, à savoir : l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. La base juridique du SPC-OCI a été achevée en 2011. Le Système est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2022.

Par ailleurs, pour assurer la mise en œuvre effective du Système, les Pays Membres sont tenus de prendre certaines mesures internes, telles que l'impression des certificats d'origine du SPC-OCI, la transmission des spécimens d'empreintes de cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC) et l'accomplissement des mesures législatives et administratives internes nécessaires.

La base juridique du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis de Pays Membres pour la mise en œuvre opérationnelle du Système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Türkiye, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Dans ce cadre, se félicitant de l'entrée en vigueur du Système, la 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a demandé aux États Participants, qui ne l'ont pas encore fait, de finaliser leurs procédures internes et a appelé les Pays Membres, qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords SPC-OCI, à le faire dans les meilleurs délais et à finaliser les autres procédures d'adhésion au Système.

La Session a salué les décisions de la réunion du CNC des 1er et 2 octobre 2025 au niveau des négociateurs en chef, en particulier sa décision, en vue d'explorer les possibilités d'élargissement du SPC-OCI, d'engager des discussions préliminaires sur les défis liés à la mise en œuvre du PRETAS, les domaines et objectifs d'élargissement possibles, les considérations juridiques et les questions institutionnelles.

La Session a exprimé sa gratitude à la République de Türkiye pour s'être portée volontaire pour accueillir la prochaine réunion du CNC les 3 et 4 février 2026, et a appelé les Pays Membres de l'OCI ayant signé et ratifié l'Accord Cadre du SPC-OCI à participer à cette importante réunion, tout en invitant les autres Pays Membres intéressés qui ne sont pas parties à l'Accord Cadre à y participer en qualité d'observateurs.

À cet égard, la Réunion du CNC du SPC-OCI s'est tenue virtuellement les 3 et 4 février 2026, sous l'égide de la République de Türkiye, et a convenu de structurer ses futures réunions de manière thématique, en se concentrant successivement sur les défis liés à la mise en œuvre du PRETAS et au cadre actuel du SPC-OCI, les domaines et objectifs d'élargissement possibles, ainsi que les considérations juridiques et les questions institutionnelles. Lors de la réunion, le Comité a demandé au Secrétariat du CNC, en collaboration avec la République de Türkiye et le Royaume d'Arabie Saoudite ainsi qu'avec d'autres Pays Membres intéressés, de préparer et de diffuser deux séries de questionnaires d'ici la mi-mars 2026 afin de recueillir un large éventail d'avis sur les principaux piliers, la portée et les modalités d'une éventuelle expansion du SPC-OCI et sur les questions de mise en œuvre, et de faire rapport à ce sujet lors de la prochaine réunion du CNC. Dans ce cadre, les questionnaires ont été préparés et diffusés aux Pays Membres de l'OCI. En outre, le 42^{ème} Comité de Suivi du COMCEC s'est félicité des résolutions pertinentes de la réunion susmentionnée du CNC.

Une autre réunion du CNC s'est tenue virtuellement le 1er juillet 2026, au cours de laquelle les participants ont examiné les défis liés à la mise en œuvre du PRETAS et au cadre actuel du SPC-OCI. Lors de la réunion, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), en sa qualité de co-secrétariat du CNC, a présenté les résultats desdits questionnaires, et le Comité s'est félicité des présentations faites par le Secrétariat du CNC et a pris note des résultats préliminaires des questionnaires. La Réunion a également demandé aux Pays Membres qui n'avaient pas encore soumis leurs réponses au Secrétariat du CNC de le faire d'ici au 31 août 2026, et a demandé au Secrétariat du CNC de présenter les résultats des questionnaires lors de la prochaine Réunion du CNC. La prochaine Réunion du CNC sera accueillie virtuellement par la République de Türkiye le 14 octobre 2026 et portera sur les domaines et objectifs d'élargissement possibles. Les résultats actualisés des questionnaires sur l'élargissement et la mise en œuvre du Système seront également présentés par le Secrétariat du CNC.

1.3. Renforcement du Rôle du Secteur Privé

Centre d'Arbitrage de l'OCI

Les centres d'arbitrage constituent des mécanismes importants pour le règlement des différends commerciaux et d'investissement. Leur contribution notable au renforcement du commerce et de l'investissement a conduit à la création de divers centres d'arbitrage régionaux et internationaux.

Dans ce cadre, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Türkiye et Président du COMCEC, a proposé la création d'un Centre d'Arbitrage à Istanbul au profit des Pays Membres de l'OCI lors du 13^{ème} Sommet Islamique, tenu du 10 au 15 avril 2016 à Istanbul, en Türkiye.

Le Centre d'Arbitrage de l'OCI est devenu opérationnel et a commencé ses activités à la fin de l'année 2022. Le personnel administratif du Centre a été nommé. Les Règles d'Arbitrage du Centre ont été finalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Le Centre a mené des activités de promotion et signé des Protocoles d'Accord avec diverses parties prenantes.

La 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ont reconnu le rôle important du Centre d'Arbitrage de l'OCI, en tant qu'institution affiliée à la CIJD, dans le règlement des différends et ont appelé les Pays Membres à encourager une participation active aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI en vue de bénéficier des services fournis par le Centre à ceux qui en font la demande.

Programme PME du COMCEC

Compte tenu du rôle essentiel des PME dans les économies de l'OCI en termes de production, d'investissement, d'emploi et de croissance, le Programme PME du COMCEC a été lancé lors de la 39^{ème} Session Ministérielle du COMCEC. Dans le cadre du Programme, sur la base d'une recherche approfondie assortie d'une enquête détaillée, plusieurs domaines thématiques ont été identifiés, notamment l'internationalisation des PME, le renforcement des partenariats entre les secteurs public et privé et la société civile, l'utilisation de fonds pour la mise en réseau des PME, l'échange de mégadonnées entre les secteurs public et privé, ainsi que le renforcement des capacités des ressources humaines des PME par l'enseignement et la formation professionnels.

En outre, afin de soutenir le développement des PME, les domaines thématiques du Programme PME ont été ajoutés aux domaines sectoriels soutenus dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. Dans ce contexte, trois projets ont été mis en œuvre en 2026 dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, à savoir : « Renforcement des capacités institutionnelles des organisations de soutien aux entreprises (OSE) pour concevoir des programmes numériques de soutien aux PME dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie », mis en œuvre par la Jordanie ; « Identification et conception de la structure organisationnelle et du modèle de financement d'une plateforme multilatérale et durable de mise en réseau des PME de l'OCI », mis en œuvre par le Pakistan ; et « Renforcement des capacités des agences de développement des PME grâce à des solutions de financement innovantes dans le cadre de l'OCI-SMENET », mis en œuvre par le SESRIC.

En outre, le 42^{ème} Comité de Suivi a demandé la participation active des Pays Membres intéressés et des Institutions concernées de l'OCI aux activités menées dans le cadre du Programme.

Progrès Réalisés dans le Domaine du Halal

Le secteur du halal présente un potentiel considérable pour stimuler le commerce entre les États Membres de l'OCI. À cet égard, la question de l'harmonisation des normes halal entre les Pays Membres de l'OCI figure à l'ordre du jour des Réunions Ministérielles du COMCEC depuis la première Réunion du COMCEC en 1984. Les Réunions Ministérielles du COMCEC ont salué les efforts déployés par l'INMPI pour organiser des programmes de formation sur les Normes Halal de l'OCI/INMPI afin de faciliter l'utilisation commune de ces normes au sein de l'OCI. Récemment, des progrès significatifs ont été réalisés grâce aux travaux menés sous l'égide de l'INMPI.

Depuis la 14^{ème} Conférence au Sommet Islamique, des progrès significatifs ont été accomplis grâce aux travaux menés sous l'égide de l'INMPI. À la suite de ces efforts, le Forum Islamique des Organismes d'Accréditation Halal (IFHAB) a été créé et devrait fonctionner entièrement conformément aux normes de l'INMPI, dans le but de mettre en œuvre un système clair et transparent pour les produits et services halal, conforme aux pratiques internationales.

La première Réunion de l'Assemblée Générale de l'IFHAB s'est tenue le 1^{er} novembre 2023 à Makkah al-Mukarramah. La 1^{ère} Réunion de l'Exécutif de l'IFHAB s'est tenue à Riyad le 29 mai 2024. Lors de la réunion susmentionnée, un Groupe de Travail a été créé afin de finaliser les principaux documents de l'IFHAB. Le Statut de l'IFHAB a été approuvé en décembre 2024, et les documents relatifs à ses processus opérationnels et de reconnaissance sont actuellement en cours de finalisation.

La 41^{ème} Session du COMCEC et la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC, soulignant l'importance de la mise en place d'un Accord de Reconnaissance Multilatéral (ARM) pleinement opérationnel entre les organismes nationaux d'accréditation halal des Pays Membres de l'OCI, ont demandé d'accélérer les efforts déployés par l'IFHAB à cette fin, conformément aux normes de l'OCI/INMPI telles qu'énoncées dans l'Infrastructure Mondiale de la Qualité Halal de l'OCI (OHAQ).

À cet égard, l'IFHAB devrait devenir pleinement opérationnel en 2027 grâce à des évaluations par les pairs des institutions membres.

De plus, l'INMPI a continué à organiser des programmes de formation sur les Normes Halal de l'OCI/INMPI afin de promouvoir l'utilisation commune des normes de l'INMPI dans les Pays Membres. Ces formations ont principalement porté sur la compréhension des normes de l'OCI/INMPI et des exigences relatives à leur mise en œuvre effective.

Par ailleurs, dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le projet intitulé « Renforcement et Promotion de l'Image de Marque des Destinations Touristiques en Indonésie conformément aux Normes Halal de l'OCI/INMPI » est mis en œuvre par l'Indonésie en 2026, en partenariat avec l'INMPI et trois pays. Le projet vise à renforcer les systèmes d'évaluation de la conformité et l'infrastructure qualité afin d'aligner l'écosystème touristique de l'Indonésie sur les normes de l'OCI/INMPI.

En outre, le projet intitulé « Renforcement des Capacités des Acteurs du Tourisme conformément aux Normes de l'OCI/INMPI relatives aux Restaurants Halal et aux Services Touristiques » est mis en œuvre par l'INMPI en 2026, en partenariat avec sept Pays Membres. L'objectif principal de ce projet est de renforcer la conformité des établissements d'hébergement, notamment des restaurants et des hôtels, aux normes OCI/INMPI 6 (Restaurants Halal) et OCI/INMPI 9 (Services Touristiques Halal) dans la prestation de leurs services.

En outre, l'INMPI a organisé des activités de sensibilisation et de promotion sur les questions liées au halal. Dans ce cadre, l'INMPI organise chaque année, sous les auspices de la Présidence de la République de Türkiye, le Sommet Mondial du Halal, l'un des événements consacrés au halal les plus prestigieux au monde. Cet événement rassemble des intervenants de premier plan et d'importantes parties prenantes de l'industrie du halal. En marge du Sommet Mondial du Halal, l'Expo Halal de l'OCI est organisée par le CIDC en coopération avec l'INMPI. Le 12^{ème} Sommet Mondial du Halal et l'Expo Halal de l'OCI 2026 se tiendront du 25 au 28 novembre 2026 à Istanbul.

Foires Commerciales Islamiques :

Les Foires Commerciales Islamiques sont organisées tous les deux ans dans l'un des Pays Membres de l'OCI par le CIDC afin de promouvoir le commerce intra-OCI. Outre les Foires Commerciales Islamiques, des expositions sectorielles sont également organisées par le CIDC dans les Pays Membres.

La 41^{ème} Session du COMCEC et la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ont apprécié l'organisation d'ateliers, de webinaires, de formations, de foires, d'expositions et de forums par le CIDC et les institutions des pays partenaires dans le domaine du commerce, et ont demandé aux Pays Membres de continuer à fournir au CIDC des données statistiques relatives au commerce, aux investissements et aux réglementations.

2. COOPERATION FINANCIERE

2.1. Groupe de Travail sur la Coopération Financière

En tant que composante essentielle du développement économique, les services financiers jouent un rôle crucial dans la facilitation du commerce international, de l'investissement et de la croissance économique globale. À cet égard, le Groupe de Travail sur la Coopération Financière (GTCF) du COMCEC a examiné différents aspects du secteur financier au cours des années précédentes. En 2026, le Groupe de Travail s'est concentré sur le potentiel du financement participatif en tant que mécanisme de financement innovant pour soutenir le développement économique dans les Pays Membres de l'OCI.

Le financement participatif permet aux entrepreneurs, aux PME, aux start-ups et aux autres porteurs de projets de lever des fonds auprès d'un grand nombre de particuliers et d'investisseurs par l'intermédiaire de plateformes numériques. En complément des canaux de financement traditionnels, il peut contribuer à combler les déficits de financement, à faciliter l'accès aux capitaux, à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation et à favoriser l'inclusion financière. Son potentiel est particulièrement important pour les Pays Membres de l'OCI, où l'accès limité au financement demeure un obstacle au développement du secteur privé et à une croissance inclusive. Le développement du financement participatif conforme à la Charia offre également des possibilités d'aligner la finance numérique sur les principes de la finance islamique, notamment le partage des risques, l'investissement éthique et la responsabilité sociale. De tels modèles peuvent élargir l'éventail des options de financement disponibles pour les entreprises et les projets, tout en encourageant une participation plus large à l'investissement et à l'activité économique.

Dans ce contexte, le GTCF a consacré ses réunions de 2026 au thème « Potentiel du Financement Participatif pour le Développement Économique dans les Pays Membres de l'OCI ». Un rapport de recherche consacré à ce sujet a été préparé afin d'évaluer les opportunités et les défis liés au financement participatif, en accordant une attention particulière à sa contribution à l'accès au financement, à l'entrepreneuriat, à l'innovation et à l'inclusion financière, ainsi qu'aux conditions réglementaires et institutionnelles nécessaires à son développement.

Les conclusions préliminaires du rapport ont été présentées lors de la 25^{ème} Réunion du Groupe de Travail, qui s'est tenue virtuellement le 22 avril 2026. À la suite des discussions et des observations reçues, la version finale du rapport a été soumise à la 26^{ème} Réunion du Groupe de Travail, qui s'est tenue les 21 et 22 septembre 2026. À la lumière des principales conclusions du rapport de recherche et des discussions approfondies menées lors de ses réunions, le Groupe de Travail a formulé les recommandations de politique suivantes :

Recommandations de Politique de la 26^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière

- Adopter des stratégies nationales spécifiques à chaque secteur et un cadre réglementaire proportionné et fondé sur les risques afin de promouvoir le développement du secteur du financement participatif, en favorisant l'innovation tout en protégeant les investisseurs.
- Développer un écosystème favorable à un secteur du financement participatif efficace en renforçant les systèmes nationaux d'innovation et en investissant dans les infrastructures numériques et technologiques.
- Renforcer l'architecture opérationnelle et les normes du secteur en améliorant la gouvernance des plateformes de financement participatif, en mettant en place des structures de soutien telles que des systèmes innovants de notation de crédit des demandeurs de financement, et en créant des marchés secondaires au sein des plateformes susceptibles d'accroître la liquidité et de faciliter le développement du secteur du financement participatif.
- Sensibiliser davantage et renforcer les capacités du capital humain dans l'ensemble du secteur du financement participatif, en améliorant les connaissances du public, des investisseurs, des PME à la recherche de financements et des start-ups au moyen de programmes nationaux et internationaux, et en développant les compétences technologiques et entrepreneuriales nécessaires à la création et à l'exploitation de plateformes de financement participatif ainsi qu'au développement de l'écosystème plus large de la fintech.
- Fournir des services financiers aux start-ups du secteur du financement participatif, par le biais de partenariats avec des banques, des institutions financières, des fonds d'investissement privés et, le cas échéant, des fonds de financement de l'entrepreneuriat soutenus par l'État.
- Promouvoir le financement participatif islamique au moyen de réglementations nationales spécifiques, de cadres de gouvernance conformes à la Charia, d'un plus grand nombre de plateformes de financement participatif islamique et d'institutions islamiques de financement de l'entrepreneuriat.

- Développer des normes et des instruments pour le financement participatif islamique, couvrant les lignes directrices réglementaires internationales et les normes de la Charia, tout en promouvant des mécanismes d'investissement et de don intra-OCI par le biais du financement participatif.
- Renforcer la supervision et le contrôle des plateformes de financement participatif afin de garantir la conformité, la transparence et la protection des investisseurs au moyen de cadres de supervision fondés sur les risques et proportionnés, assortis d'exigences clairement définies en matière d'agrément, de déclaration et de suivi.

Tous les documents et les présentations faits lors des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org).

2.2. Autres Efforts dans le Cadre de la Coopération Financière du COMCEC

Forum des Bourses de l'OCI

Le Forum des Bourses de Valeurs des États Membres de l'OCI, fondé en 2005, vise à renforcer la collaboration entre les bourses de valeurs des Pays Membres de l'OCI et les institutions concernées, en mettant l'accent sur l'harmonisation des règles et réglementations régissant les opérations de marché. Depuis sa création, le Forum a lancé d'importants projets, notamment l'Indice Charia S&P OCI/COMCEC 50 et le Fonds International.

En outre, le Forum œuvre à la création d'une bourse de l'or pour les Pays Membres de l'OCI, conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC. Le Forum tiendra sa 20^{ème} Réunion virtuellement les 7 et 8 octobre 2026. Des informations détaillées sur les activités du Forum sont disponibles sur le site web du Forum (www.oicexchanges.org).

Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC

Le Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC a été créé en 2011 afin de renforcer la coopération entre les autorités de régulation des marchés de capitaux des États Membres du COMCEC. Le Forum mène ses travaux dans le cadre de cinq Groupes de Travail, à savoir le « Groupe de Travail sur le Renforcement des Capacités », le « Groupe de Travail sur le Développement du Marché », le « Groupe de Travail sur la Finance Islamique », le « Groupe de Travail sur la Culture Financière » et le « Groupe de Travail sur la Durabilité ».

Les Présidents des Groupes de Travail présentent des informations actualisées sur leurs axes de travail et leur programme lors des réunions annuelles du Forum CMR du COMCEC. Le Forum s'est réuni quinze fois à ce jour. Le 15^{ème} Forum CMR du COMCEC se tiendra le 6 octobre 2026.

Outre les efforts existants visant à renforcer la coopération entre les organismes de régulation des marchés de capitaux des États Membres, le Forum a lancé la Plateforme GEFAS (Système d'Information sur les Instruments Financiers Basés sur l'Immobilier et en Développement), conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC, et celle-ci est devenue opérationnelle le 16 septembre 2022.

Des informations détaillées sur les activités du Forum sont disponibles sur le site web du Forum (www.comceccmr.org).

Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC

Conformément à la résolution de la 24^{ème} Session du COMCEC, les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des Pays de l'OCI se sont réunies le 3 octobre 2009 à Istanbul, Türkiye, et ont convenu de se réunir régulièrement afin de partager leurs expériences et de renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines.

Depuis lors, les Réunions des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI sont devenues une plateforme importante offrant un environnement interactif et ouvert pour l'examen des questions monétaires, bancaires et financières.

La 16^{ème} Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI s'est tenue du 23 au 25 septembre 2018 et a été accueillie par la Banque Centrale de la République de Türkiye (CBRT). Lors de cette réunion, il a été décidé que la « Réunion des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des Pays Membres de l'OCI » serait restructurée en « Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC » et que le secrétariat du Forum serait assuré par la CBRT. Ces décisions ont également été consignées dans la Déclaration Ministérielle de la 34^{ème} Réunion du COMCEC.

La 8^{ème} Réunion du Forum s'est tenue les 13 et 14 septembre 2026 à İstanbul.

3. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

3.1. Groupe de Travail sur le Transport et les Communications

Le transport et les communications, en tant que piliers fondamentaux des économies modernes, jouent un rôle crucial dans le développement économique et social en constituant l'épine dorsale du commerce, de l'investissement et de l'intégration régionale des pays. Des réseaux de transport et de communications efficaces et bien planifiés permettent de réduire les coûts liés à la circulation des biens, des services et de l'information. Ils contribuent ainsi à renforcer la compétitivité des économies nationales et à faciliter leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. L'amélioration des infrastructures de transport crée également des conditions propices à la réduction des coûts de transaction et des délais de livraison, ainsi qu'à l'amélioration de la prévisibilité des réseaux de transport.

Dans ce contexte, la conception de systèmes de transport multimodal intégrés est devenue un domaine prioritaire du secteur afin d'améliorer l'efficacité des réseaux de transport entre les pays. Le transport multimodal, qui combine deux ou plusieurs modes de transport au sein d'un réseau de transport unique et intégré, contribue à réduire les délais de transbordement et les coûts de transport, ainsi qu'à minimiser les risques liés aux réseaux multimodaux, principalement dus à la fragmentation des systèmes de transport. Dans le contexte des Pays Membres de l'OCI, le développement de systèmes de transport multimodal intégrés revêt également une importance cruciale pour favoriser l'intégration économique régionale, améliorer l'efficacité des échanges commerciaux et réduire les vastes distances géographiques au sein de la région de l'OCI.

Compte tenu de son importance, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications (GTTC) a consacré ses deux réunions consécutives en 2026 (26^{ème} et 27^{ème}) au thème « Conception de Systèmes de Transport Multimodal Intégrés dans les Pays Membres de l'OCI ». Au cours des deux réunions, les représentants des Pays Membres ont partagé leurs expériences, leurs réalisations et les défis rencontrés en matière de conception de systèmes de transport multimodal intégrés dans leurs pays respectifs. En outre, ils ont examiné les pratiques mondiales en matière de systèmes de transport multimodal intégrés, ainsi que les principaux facteurs de réussite et les défis rencontrés dans les Pays Membres de l'OCI.

La Réunion a examiné les conclusions du Rapport de Recherche préparé sur le thème « Conception de Systèmes de Transport Multimodal Intégrés dans les Pays Membres de l'OCI ». Ledit Rapport de Recherche fournit un cadre conceptuel pour les systèmes de transport multimodal intégrés, présente les tendances mondiales et les bonnes pratiques, et identifie les principaux facteurs de réussite et les défis auxquels sont confrontés les Pays Membres de l'OCI. Le Rapport de Recherche présente également une partie spécifique consacrée à la manière de concevoir et de développer des systèmes de transport multimodal intégrés et formule des recommandations de politique concrètes à cet égard. Outre les études de cas documentaires concernant la Türkiye, le Vietnam et les Pays-Bas, le Rapport comprend également une analyse détaillée fondée sur des recherches approfondies menées dans les Pays Membres sélectionnés, à savoir l'Azerbaïdjan et l'Égypte.

À la lumière des principales conclusions du rapport et des délibérations menées lors des réunions, le Groupe de Travail a formulé les recommandations de politique suivantes :

Recommandations de Politique de la 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Transport et les Communications

- Développer des réseaux de transport multimodal intégrés afin d'améliorer la connectivité entre les portes d'entrée, les corridors, les nœuds intérieurs et les zones génératrices de fret, grâce à une planification coordonnée des infrastructures, de l'arrière-pays et des nœuds intermodaux.
- Renforcer l'intégration opérationnelle entre les différents modes de transport afin d'améliorer la fiabilité et de réduire les délais aux interfaces multimodales, grâce à une planification coordonnée, à la gestion des transferts modaux et au suivi des performances.
- Faire progresser la transformation numérique et l'interopérabilité des données afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la continuité des mouvements multimodaux de fret, grâce à des plateformes numériques intégrées, des procédures électroniques et des échanges sécurisés de données et d'informations.
- Renforcer la coordination institutionnelle et réglementaire afin de faciliter le transport de fret multimodal intégré et transfrontalier, grâce à une répartition claire et transparente des responsabilités, à la coopération interinstitutionnelle, à l'harmonisation réglementaire et à la gouvernance au niveau des corridors.
- Renforcer la résilience et la compétitivité des corridors multimodaux afin de maintenir des flux de fret fiables en cas de perturbations majeures, grâce à la planification d'urgence et à une gestion coordonnée des corridors.
- Développer des investissements financièrement durables dans le transport multimodal afin d'améliorer la bancabilité des projets et la fourniture de services à long terme, grâce à une préparation rigoureuse des projets, à des dispositifs public-privé appropriés et à la diversification des sources de financement.
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin d'assurer la mise en œuvre efficace des politiques de transport multimodal intégré, grâce à la formation continue, à l'échange de connaissances entre les pays et au renforcement des capacités institutionnelles.

Tous les documents et les présentations faits lors des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org)

4. TOURISME

4.1 Groupe de Travail sur le Tourisme

Le tourisme contribue de manière importante au développement économique et social en créant des opportunités d'emploi, en favorisant la croissance des revenus, en améliorant la balance des paiements et en augmentant les recettes en devises. Néanmoins, la pérennité de ces avantages est de plus en plus menacée par le changement climatique. La hausse des températures, l'évolution des régimes de précipitations, les phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres effets liés au climat peuvent avoir des répercussions négatives sur les destinations touristiques, les ressources naturelles, les infrastructures et la demande touristique. Par conséquent, la compréhension de la relation entre le tourisme et le changement climatique est devenue essentielle pour assurer la résilience et la durabilité à long terme du secteur du tourisme.

Les effets du changement climatique sont particulièrement marqués dans les destinations touristiques sensibles sur le plan environnemental, notamment dans les régions côtières, tropicales et désertiques. Alors que les zones côtières peuvent être touchées par l'élévation du niveau de la mer et les inondations, les destinations arides et désertiques sont confrontées à un stress thermique accru et à une raréfaction croissante de l'eau, ce qui peut limiter la faisabilité des activités touristiques de plein air dans ces zones.

Reconnaissant l'importance croissante de cette question, le Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme (GTT) a axé ses discussions cette année sur les effets du changement climatique et les stratégies d'atténuation dans le secteur du tourisme. La 26^{ème} Réunion du GTT s'est tenue le 21 avril 2026 exclusivement en ligne, et la 27^{ème} Réunion s'est tenue les 16 et 17 septembre 2026 à Ankara sur le thème « Impacts du Changement Climatique et Stratégies d'Atténuation pour un Tourisme Durable dans l'OCI ». Les Réunions ont examiné les tendances mondiales et celles observées à l'échelle de l'OCI, identifié les principaux défis, permis le partage d'expériences et de bonnes pratiques, et formulé des recommandations de politique afin d'aider les Pays Membres à faire face aux impacts du changement climatique dans le secteur du tourisme. Dans le cadre d'une étude de recherche préparée pour les Réunions du Groupe de Travail, des études de cas portant sur la Türkiye, l'Indonésie, les Maldives et l'Égypte ont été analysées afin d'en tirer des enseignements et des éléments utiles pour une mise en œuvre plus efficace des politiques.

À l'issue de délibérations approfondies, le Groupe de Travail a formulé les recommandations de politique suivantes :

Recommandations de Politique de la 27 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme	
	• Intégrer l'évaluation des risques climatiques, l'atténuation, l'adaptation, la préparation aux situations d'urgence et l'utilisation efficace des ressources dans les stratégies touristiques, les plans de destination, les normes et les décisions d'investissement, conformément aux mesures nationales d'adaptation.
	• Développer des mécanismes de coordination entre le tourisme et le climat grâce à une coordination efficace du secteur public.
	• Adopter une gestion des destinations fondée sur les écosystèmes et résiliente afin de protéger les ressources touristiques naturelles et culturelles sensibles au changement climatique.
	• Développer des mécanismes de financement climatique et d'incitation spécifiques au tourisme, en accordant un soutien particulier aux MPME du secteur du tourisme et aux communautés locales.
	• Développer des systèmes de collecte de données, de suivi et de renforcement des capacités en matière de tourisme et de climat, appuyés par des tableaux de bord sur la résilience climatique du tourisme, afin de renforcer et de soutenir une mise en œuvre fondée sur des données probantes et la gestion des risques.

Tous les documents et les présentations faits lors des Réunions du Groupe de Travail sur le Tourisme sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org)

4.2 Forum sur le Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC

Le Forum sur le Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC offre aux représentants du secteur privé des Pays Membres un canal de communication régulier. À cet égard, le Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Türkiye, qui assure le Secrétariat du Forum, organisera la 14^{ème} Réunion du Forum sur le Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC le 14 octobre 2026, sur le thème « Transformation Numérique et Intelligence Artificielle dans le Tourisme ».

5. AGRICULTURE

5.1. Groupe de Travail sur l'Agriculture

L'agriculture est l'un des principaux secteurs dans la plupart des Pays Membres de l'OCI, fournissant à nos populations de la nourriture, des revenus et des emplois. Récemment, les pays de l'OCI ont amélioré leurs performances en matière de production agricole par rapport à d'autres régions.

Le secteur agricole est intrinsèquement lié aux systèmes naturels, notamment à la production végétale, à l'élevage, aux ressources en eau et à la qualité des sols. Par conséquent, même des variations mineures des conditions climatiques peuvent avoir des répercussions importantes sur les systèmes de production agricole. Les recherches menées à l'échelle mondiale montrent de manière constante que la hausse des températures et l'irrégularité croissante des régimes de précipitations sont susceptibles d'entraîner des pertes de rendement, en particulier dans la production des principales cultures céréalières.

Les effets du changement climatique sur le secteur agricole ne se limitent pas à la production végétale. Le secteur de l'élevage est également vulnérable aux stress liés au climat. La hausse des températures peut provoquer un stress thermique chez les animaux, entraînant des pertes dans la production de lait et de viande. En outre, le changement climatique peut réduire la productivité des pâturages et la disponibilité des ressources en eau, ainsi que modifier la propagation des maladies animales.

Le changement climatique peut également influencer sur la prolifération des ravageurs et des maladies agricoles. La hausse des températures et l'évolution des conditions climatiques peuvent favoriser l'expansion géographique de certaines espèces de ravageurs vers de nouveaux territoires, entraînant des pertes considérables de récoltes, en particulier dans le domaine de la production végétale.

La vulnérabilité du secteur agricole au changement climatique est déterminée non seulement par des facteurs naturels, mais également par des dimensions économiques et institutionnelles. La capacité technologique des systèmes de production agricole, l'adéquation des infrastructures et le niveau d'accès au financement sont autant de facteurs déterminants de la capacité d'adaptation au changement climatique. Bien que les Pays Membres de l'OCI contribuent de manière significative à la production agricole mondiale, nombre d'entre eux se caractérisent par des structures de production sensibles au climat et une capacité d'adaptation limitée. Dans de nombreux Pays Membres de l'OCI, les cadres actuels de planification agricole restent largement fondés sur les tendances climatiques historiques et des objectifs de productivité à court terme, ce qui limite leur efficacité face à l'incertitude climatique croissante.

Environ 200 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde (soit environ 25 % des personnes sous-alimentées) vivent dans les Pays Membres de l'OCI. Il est donc impératif d'assurer la sécurité alimentaire en transformant les systèmes agricoles et en favorisant un secteur agricole résilient face au changement climatique.

Compte tenu de l'importance de cette question, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a consacré ses 26^{ème} et 27^{ème} Réunions au thème « Promotion d'un Secteur Agricole Résilient face au Changement Climatique dans les Pays Membres de l'OCI ». Un rapport de recherche sur ledit thème a été préparé et examiné de manière approfondie par le Groupe de Travail. La 26^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture s'est tenue le 22 avril 2026 exclusivement en ligne, et la 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture s'est tenue les 21 et 22 septembre 2026 à Ankara, Türkiye.

Conformément aux principales conclusions du rapport susmentionné et aux discussions menées lors de la Réunion, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a formulé les recommandations de politique suivantes :

Recommandations de Politique de la 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture

- Renforcer les systèmes d'alerte précoce et la gestion des risques liés aux aléas climatiques et aux catastrophes en utilisant des outils numériques accessibles et peu coûteux ainsi que des réseaux locaux renforcés afin de fournir aux agriculteurs des conseils climatiques opportuns et directement applicables.
- Intégrer la prise en compte du climat dans la planification du développement agricole en s'appuyant sur une modélisation dynamique des risques pour orienter les investissements et en soutenant une mise en œuvre sur le terrain adaptée au contexte local.
- Développer des cadres d'investissement tenant compte du climat en intégrant l'analyse des risques climatiques dans l'évaluation des projets.
- Promouvoir l'interconnexion des systèmes liés aux terres, à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation afin de réduire la fragmentation des politiques, de protéger les ressources en eaux souterraines et de renforcer la résilience des moyens de subsistance ruraux.
- Développer/améliorer les mécanismes de protection contre les risques agricoles en élargissant les dispositifs d'assurance appuyés par satellite et en recourant à des subventions publiques ciblées des primes d'assurance afin de protéger les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles.
- Promouvoir des mécanismes d'incitation agricole résilients au changement climatique en réorientant les subventions non durables vers un soutien financier fondé sur les performances et des pratiques agricoles intelligentes face au climat et vérifiées.

Tous les documents et les présentations faits lors des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org)

6. ALLEGEMENT DE LA PAUVRETE

6.1. Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté

L'allègement de la pauvreté demeure un point permanent de l'ordre du jour dans le cadre du COMCEC et constitue l'un des principaux domaines de coopération de la Stratégie du COMCEC. Le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) se réunit régulièrement afin d'examiner des thèmes spécifiques conformément aux objectifs de la Stratégie du COMCEC, aux priorités mondiales en matière de développement ainsi qu'aux besoins et priorités des membres du Groupe de Travail.

Conformément à cette approche, les réunions de 2026 du GTAP portent sur le thème « Prévenir l'Inadéquation des Compétences sur les Marchés du Travail des Pays Membres de l'OCI ». Ce thème reflète l'importance croissante d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et celles requises par des marchés du travail en évolution rapide.

L'inadéquation des compétences est devenue un défi de plus en plus important pour le marché du travail dans un contexte de transformation technologique, de numérisation, d'évolution démographique et de mutation des structures de production. L'évolution de la nature des emplois et des professions transforme continuellement la demande de compétences, tandis que les systèmes d'éducation et de formation sont soumis à une pression croissante pour répondre efficacement à ces évolutions. Lorsque les compétences offertes par les travailleurs ne correspondent pas suffisamment à celles requises par les employeurs, l'inadéquation qui en résulte peut contribuer au chômage et au sous-emploi, limiter la productivité et rendre plus difficile la transition de l'éducation vers l'emploi.

Cette question revêt une importance particulière pour les Pays Membres de l'OCI, compte tenu de la diversité de leurs structures démographiques, de leurs niveaux de développement économique, de leurs conditions du marché du travail et de leurs systèmes d'éducation et de formation. Bien que la nature et l'ampleur de l'inadéquation des compétences varient d'un pays à l'autre, le renforcement du lien entre les systèmes d'éducation et de formation et les besoins du marché du travail demeure une considération importante en matière de politique. À cet égard, l'amélioration de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), le renforcement de la coopération entre les établissements d'enseignement et le secteur privé, le développement de mécanismes efficaces d'anticipation des besoins en compétences et l'adaptation des programmes d'enseignement à l'évolution des besoins du marché du travail figurent parmi les principaux domaines nécessitant une attention particulière.

La lutte contre l'inadéquation des compétences nécessite une approche politique globale et coordonnée qui tienne compte de la situation et des priorités propres à chaque Pays Membre. Des mécanismes efficaces permettant d'identifier les besoins actuels et futurs en compétences, des systèmes fiables d'information sur le marché du travail, des mécanismes renforcés de transition de l'école à l'emploi et une coopération plus étroite entre les institutions publiques, les prestataires d'éducation et de formation, les employeurs et les représentants du secteur peuvent contribuer à un système de développement des compétences mieux adapté aux besoins. En outre, les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, de reconversion professionnelle et de perfectionnement des compétences sont devenues de plus en plus importantes pour permettre aux travailleurs de s'adapter aux changements technologiques et structurels des marchés du travail.

Compte tenu de l'importance de cette question, les 26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) sont consacrées au thème de la prévention de l'inadéquation des compétences sur les marchés du travail des Pays Membres de l'OCI. Alors que la 26^{ème} Réunion s'est tenue virtuellement le 21 avril 2026, la 27^{ème} Réunion s'est tenue les 16 et 17 septembre 2026 à Ankara sur le même thème, « Prévenir l'Inadéquation des Compétences sur les Marchés du Travail des Pays Membres de l'OCI ».

Le rapport de recherche sur le sujet examiné lors des réunions susmentionnées passe en revue les tendances mondiales et celles de l'OCI en se concentrant sur le Pakistan, l'Arabie saoudite, la Türkiye, la Malaisie et l'Allemagne en tant que pays faisant l'objet d'études de cas.

À la lumière des principales conclusions du rapport de recherche et des délibérations menées lors des réunions, le Groupe de Travail a formulé les recommandations de politique suivantes, qui seront soumises à la 42^{ème} Session Ministérielle du COMCEC :

Recommandations de Politique de la 27^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté

- Développer des mécanismes d'information sur le marché du travail et d'anticipation des besoins en compétences en améliorant l'utilisation des données disponibles afin d'identifier les inadéquations des compétences et d'y remédier.
- Renforcer les compétences fondamentales et les compétences tournées vers l'avenir en intégrant les compétences pertinentes dans l'éducation et la formation et en favorisant un accès équitable aux possibilités de développement des compétences.
- Renforcer l'attractivité de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP), tout en alignant l'EFTP, l'enseignement supérieur et la formation sur l'évolution des besoins du marché du travail grâce à des programmes d'enseignement régulièrement actualisés, à l'apprentissage en milieu professionnel et à des parcours d'apprentissage flexibles.
- Améliorer la transition de l'école à l'emploi en renforçant les services de l'emploi, les possibilités d'acquérir une expérience professionnelle pratique et la participation des employeurs, en accordant une attention particulière aux jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi.
- Renforcer la coordination institutionnelle et la participation des parties prenantes en favorisant la coopération et le dialogue social entre les institutions concernées, les employeurs, les travailleurs et les autres parties prenantes au développement des compétences.
- Développer/renforcer un financement durable et inclusif du développement des compétences au moyen de mécanismes de financement appropriés et d'une participation accrue des parties prenantes, en accordant une attention particulière aux PME, aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées.
- Améliorer le suivi et l'évaluation axés sur les résultats en utilisant les résultats du marché du travail et d'autres données probantes pertinentes pour éclairer l'examen et l'amélioration des politiques et programmes de développement des compétences.

Tous les documents et les présentations faits lors des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site web du COMCEC. (www.comcec.org)

6.2. Autres Efforts des Institutions de l'OCI dans le Cadre du COMCEC

Plusieurs initiatives clés menées dans le cadre du COMCEC continuent de soutenir les efforts d'allègement de la pauvreté dans les Pays Membres de l'OCI. Il s'agit notamment du Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (SPDA) et du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), tous deux gérés par la Banque Islamique de Développement, ainsi que du Programme d'Enseignement et de Formation Professionnels de l'OCI (OCI-VET), mis en œuvre par le SESRIC.

Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) constitue un mécanisme de financement dédié visant à soutenir les efforts d'allègement de la pauvreté au moyen d'investissements dans des domaines clés tels que le développement humain, l'agriculture, le développement rural et les infrastructures essentielles. Il fournit des financements concessionnels pour des programmes et des projets dans les Pays Membres de l'OCI, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, et dispose d'un objectif de capital fixé à 10 milliards de dollars des États-Unis.

Lors de la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC, le représentant de la Banque Islamique de Développement (BID) a fourni des informations sur les évolutions récentes concernant le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID), notamment la transition en cours du FSID et l'opérationnalisation du Fonds Islamique Concessionnel dans le cadre des évolutions institutionnelles au sein de la BID. Rappelant les résolutions pertinentes des Sessions Ministérielles du COMCEC, le Comité a demandé au Groupe de la BID de soumettre à la 42^{ème} Session Ministérielle du COMCEC un rapport sur la mise en œuvre du FSID, ainsi qu'un rapport d'évaluation sur le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (SPDA).

Le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (SPDA) vise à contribuer à l'allègement de la pauvreté et au développement économique durable dans les Pays Membres africains de l'OCI en soutenant la croissance économique, en améliorant la productivité agricole, en favorisant les possibilités d'emploi et en finançant des interventions en faveur du développement. Le Programme prévoit la mobilisation de ressources d'un montant de 12 milliards de dollars des États-Unis afin de soutenir ses objectifs de développement. Selon les dernières informations fournies par la BID, le SPDA devrait s'achever avant la fin de 2026.

Le Programme d'Enseignement et de Formation Professionnels de l'OCI (OIC-VET), mis en œuvre par le SESRIC, vise à renforcer les capacités des Pays Membres de l'OCI dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Dans le cadre de ces efforts, le SESRIC a achevé la mise en œuvre de la Feuille de Route Stratégique de l'OIC-TVET 2020-2025 et poursuit les préparatifs de la nouvelle Feuille de Route Stratégique de l'OIC-TVET 2035. Exprimant leur appréciation pour les efforts déployés par le SESRIC, la 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et le 42^{ème} Comité de Suivi ont invité les Pays Membres à soutenir activement la conception et la mise en œuvre de la nouvelle Feuille de Route et ont demandé au SESRIC de poursuivre ses efforts en vue de sa préparation et de fournir régulièrement aux Sessions Ministérielles du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi des informations actualisées sur les progrès accomplis, afin d'assurer la poursuite de la mise en œuvre réussie du Programme OIC-VET.

Mise en Œuvre des ODD

Compte tenu de leur place importante dans le programme mondial de développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent des composantes importantes de l'ordre du jour du COMCEC.

Dans ce contexte, le COMCEC assure le suivi des programmes, projets et autres activités menés par les Institutions concernées de l'OCI qui contribuent à la mise en œuvre des ODD dans les Pays Membres de l'OCI. Dans ce cadre, le SESRIC a mené une enquête sur les tendances afin d'identifier les priorités des Pays Membres concernant les ODD et en a présenté les résultats à la 34^{ème} Session du COMCEC.

En conséquence, depuis 2018, le SESRIC soumet régulièrement aux Sessions Ministérielles du COMCEC des rapports annuels présentant les progrès accomplis au niveau de l'OCI en vue de la réalisation des ODD prioritaires. Contrairement aux années précédentes, les récents rapports d'avancement annuels du SESRIC couvrent l'ensemble des ODD. En outre, conformément aux décisions des Sessions Ministérielles du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC compile les informations sur les activités menées par les Institutions concernées de l'OCI en lien avec la mise en œuvre des ODD et en rend compte lors de chaque Session du COMCEC.

7. COOPERATION DU SECTEUR PRIVE

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la stimulation de la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Alors que certains Pays Membres de l'OCI bénéficient d'un secteur privé solide et dynamique, d'autres rencontrent des difficultés à exploiter pleinement son potentiel.

Afin de soutenir un développement inclusif, il est urgent de renforcer les capacités du secteur privé dans l'ensemble des Pays Membres. À cet égard, d'importants événements, foires et expositions sont organisés par le CIDC et la CICD afin de renforcer la coopération du secteur privé dans le cadre de l'OCI. Ces initiatives sont régulièrement examinées lors des Réunions Annuelles du COMCEC.

Réunions du Secteur Privé

La participation active du secteur privé au COMCEC et aux autres plateformes pertinentes de l'OCI est essentielle pour promouvoir le commerce et l'investissement intra-OCI. Dans ce contexte, les **Réunions du Secteur Privé**, organisées par la Chambre Islamique du Commerce et du Développement (CICD), offrent une plateforme précieuse aux acteurs du secteur privé des 57 Pays Membres de l'OCI pour développer leurs réseaux, explorer les opportunités de marché et partager les meilleures pratiques.

Outre ces réunions, la CICD organise des forums sectoriels dans des domaines clés tels que l'Agriculture Durable, le Tourisme Durable, l'Économie Islamique, l'Investissement, l'Économie Numérique et l'Entrepreneuriat, contribuant ainsi au développement durable et à la résilience du secteur privé de l'OCI.

La 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ont encouragé les Pays Membres à utiliser les facilités offertes par la CICD en vue d'échanger des connaissances, de partager les meilleures pratiques, de renforcer les réseaux qui améliorent les capacités du secteur privé et de promouvoir le commerce intra-OCI.

La 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a pris note des efforts déployés par la CICD en vue de renforcer les capacités sectorielles spécifiques et de favoriser le développement du secteur privé dans les Pays Membres de l'OCI.

En outre, la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a appelé les États Membres à participer activement au Sommet des Chefs d'Entreprise B57+, qui se tiendra le 1er novembre 2026 à Istanbul, en marge de la 42^{ème} Session du COMCEC, en vue de renforcer davantage la coopération intra-OCI du secteur privé.

8. INITIATIVE / PROGRAMME DE HAUT NIVEAU SUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

Soulignant les tendances émergentes en matière de technologies numériques dans l'ensemble des services publics, la transformation numérique a été incluse en tant que domaine de coopération supplémentaire dans l'Agenda du COMCEC. En outre, le **Forum de Haut Niveau sur la Transformation Numérique du COMCEC** a été institué dans le but de renforcer la coopération technique et la collaboration entre les autorités compétentes chargées de la transformation numérique dans les Pays Membres, ainsi que de favoriser l'échange d'expériences et la conception de programmes et de projets conjoints.

En outre, la transformation numérique a été intégrée aux domaines sectoriels éligibles au soutien dans le cadre du Programme de Financement de Projets du COMCEC (CPF), un mécanisme de subvention visant à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Pays Membres. Dans ce contexte, trois projets ont été mis en œuvre en 2026 dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, à savoir « Renforcement des Capacités en Compétences Numériques des Spécialistes en Informatique », mis en œuvre par le Tadjikistan en partenariat avec la Türkiye.

CHAPITRE II : SYSTÈME DE SUIVI DES POLITIQUES DU COMCEC ET EFFORTS DES PAYS MEMBRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE MINISTÉRIELLES

Afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des Recommandations de Politique du COMCEC (RP) et de suivre les progrès accomplis au niveau national, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) a lancé le **Système de Suivi des Politiques du COMCEC (PFS)** en juillet 2019, lors de la 7^{ème} Réunion Annuelle de Coordination des Points Focaux du COMCEC.

La 35^{ème} Session du COMCEC s'est félicitée du lancement du PFS, le reconnaissant comme un outil convivial permettant de promouvoir l'alignement des politiques entre les Pays Membres. La Session a exhorté les Pays Membres à utiliser activement le PFS afin d'assurer la mise en œuvre effective des RP et l'établissement de rapports à leur sujet. Les Sessions Ministérielles du COMCEC et les Réunions du Comité de Suivi ultérieures ont réitéré cet appel.

En tant que plateforme électronique, le PFS du COMCEC repose sur une approche de suivi et d'évaluation axée sur les résultats, qui accorde la priorité aux résultats et aux impacts plutôt qu'aux processus. Il permet au BCC de collecter, gérer et analyser les données relatives à la mise en œuvre des RP dans les différents domaines de coopération et d'en rendre compte. Le système renforce la transparence et permet l'établissement de rapports synchronisés et fondés sur des données probantes, facilitant ainsi une meilleure planification, l'évaluation des performances et l'élaboration des politiques.



Les retours d'information fournis par les Pays Membres grâce à la saisie de données dans le Système de Suivi des Politiques du COMCEC (PFS) jouent un rôle essentiel dans l'orientation des travaux du Bureau de Coordination du COMCEC (BCC). Ces contributions fournissent non seulement des informations précieuses sur l'état de la mise en œuvre des Recommandations de Politique Ministérielles au niveau national, mais aident également le BCC à identifier les domaines prioritaires pour les Programmes de Soutien du COMCEC et à concevoir de nouvelles initiatives adaptées aux besoins et aux intérêts des Pays Membres.

Les Points Focaux du COMCEC jouent un rôle crucial dans la collecte et la soumission d'informations sur la mise en œuvre des Recommandations de Politique Ministérielles du COMCEC au cours des trois dernières années dans leurs pays respectifs. Afin d'assurer la soumission des rapports dans les délais impartis, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) demande la saisie de données dans le Système de Suivi des Politiques (PFS) au cours de deux périodes de soumission chaque année. Ces saisies doivent être effectuées deux mois avant les Réunions du Comité de Suivi et les Sessions Ministérielles du COMCEC. À la suite de la soumission des données par les Pays Membres, le BCC entreprend un processus complet d'établissement de rapports en utilisant les informations saisies dans le PFS. Les résultats sont ensuite présentés à la Session Ministérielle du COMCEC.

Tout en réaffirmant le rôle crucial des Points Focaux du COMCEC dans le suivi de la mise en œuvre des Recommandations de Politique (RP) au moyen du Système de Suivi des Politiques (PFS), il convient de noter que le niveau de saisie des données

doit encore être amélioré afin d'atteindre le niveau souhaité. Afin d'assurer un suivi efficace et une utilisation optimale du PFS, une coordination nationale solide est essentielle. Dans ce contexte, il est essentiel que les Points Focaux du COMCEC prennent les mesures nécessaires pour informer et mobiliser les institutions et départements nationaux concernés au sujet des recommandations de politique adoptées. Cela contribuera à la fois au processus de mise en œuvre et à la saisie en temps utile de données exactes dans le système.

Une analyse des activités déclarées par les Pays Membres au moyen du Système de Suivi des Politiques (PFS) révèle que les domaines du Commerce, de l'Allègement de la Pauvreté et des Transports et Communications ont enregistré des niveaux de mise en œuvre relativement plus élevés. Il convient notamment de souligner que le domaine de coopération du Commerce affiche le plus grand nombre d'activités déclarées, avec un total de 19. En revanche, le secteur du Tourisme affiche un faible taux de mise en œuvre, avec quatre activités déclarées. De même, les domaines de l'Agriculture et de la Finance ont enregistré des chiffres relativement faibles, avec respectivement 6 et 5 activités.

Ces chiffres indiquent qu'il est nécessaire de renforcer les efforts au niveau national afin de mettre en œuvre les Recommandations de Politique dans tous les domaines de coopération. En outre, la saisie régulière et complète des données dans le PFS est essentielle pour assurer un suivi et une évaluation précis des progrès accomplis.

Le Système de Suivi des Politiques (PFS) est accessible via pfs.comcec.org à l'aide des noms d'utilisateur et mots de passe fournis dans le cadre du mécanisme de Financement de Projets du COMCEC. Depuis août 2024, les Points Focaux Nationaux du COMCEC ont également accès au système au moyen d'identifiants fournis par le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC). Une version actualisée du Guide de l'Utilisateur du PFS est disponible sur la plateforme afin d'en faciliter l'utilisation efficace.

Les Points Focaux du COMCEC jouent un rôle central dans la coordination du processus de saisie des données et veillent à l'utilisation active du PFS pour assurer le suivi de la mise en œuvre des Recommandations de Politique (RP) dans les différents domaines sectoriels de coopération. Outre le rôle des Points Focaux, une coordination nationale solide entre les ministères et institutions concernés est essentielle pour assurer un suivi efficace des efforts de mise en œuvre et l'établissement de rapports à leur sujet. Reconnaisant ce besoin, plusieurs Pays Membres, à savoir la Gambie, le Nigéria, l'Indonésie et la Türkiye, ont déjà mis en place des comités nationaux de coordination de haut niveau afin de renforcer la coopération interinstitutionnelle et de rationaliser le processus de suivi au niveau national.

CHAPITRE III : EFFORTS DE PRODUCTION DE CONNAISSANCES : PUBLICATIONS DU COMCEC

Le COMCEC vise à produire et à diffuser des connaissances, à partager des expériences et des meilleures pratiques, à favoriser une compréhension commune et à harmoniser les politiques dans ses domaines de coopération afin de relever les défis auxquels sont confrontés les Pays Membres. Les **Groupe de Travail du COMCEC (GT)** constituent un instrument essentiel pour accomplir cette mission.

Pour chaque réunion du Groupe de Travail, des **rapports de recherche** sont préparés afin de servir de base à des discussions éclairées. Ces rapports sont élaborés par le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) en étroite collaboration avec des consultants experts afin de garantir des travaux de recherche de haute qualité. Chaque étude commence par un cadre conceptuel et un aperçu mondial et régional du thème, suivis d'une analyse approfondie de certains Pays Membres sélectionnés, fondée sur des visites de terrain, des enquêtes et des entretiens. À la fin de chaque rapport de recherche, un ensemble de recommandations de politique est formulé à l'intention des Pays Membres, accompagné de suggestions en matière de coopération internationale dans le cadre du COMCEC.

La participation active des États Membres est essentielle tout au long du processus de préparation. À cet égard, les sujets de recherche sont définis en consultation avec les Points Focaux du COMCEC, qui contribuent à déterminer les thèmes du Groupe de Travail et des rapports de recherche correspondants pour une période de trois ans. En outre, lors de la préparation des rapports de recherche, des enquêtes sont transmises aux Points Focaux afin d'enrichir les données empiriques présentées dans les rapports et de garantir leur solidité analytique. Les Pays Membres apportent également de précieuses contributions en examinant et en commentant les projets d'études de cas et de rapports avant leur finalisation. Les retours d'information recueillis lors des Réunions du Groupe de Travail, au cours desquelles les rapports de recherche sont présentés, contribuent également à l'amélioration de ces études.

Les rapports de recherche finalisés sont mis à la disposition du public sur la **plateforme de livres électroniques du COMCEC**, à l'adresse ebook.comcec.org.

En outre, le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) prépare chaque année des rapports sur les perspectives sectorielles pour chaque domaine de coopération. Ces documents analysent les tendances mondiales et la situation actuelle dans les Pays Membres de l'OCI et fournissent des données actualisées afin d'étayer les discussions lors des Réunions du Groupe de Travail. En outre, des comptes rendus sont élaborés après chaque Réunion du Groupe de Travail, résumant les présentations et consignnant les principales discussions.

Toutes les publications sont accessibles au public sous forme de livres électroniques sur le site de livres électroniques du COMCEC à l'adresse <http://ebook.comcec.org>.

CHAPITRE IV : INSTRUMENTS DE SOUTIEN AUX PROJETS DU COMCEC

1. FINANCEMENT DE PROJETS DU COMCEC

Le Financement de Projets du COMCEC est l'un des instruments de mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, qui vise à financer les projets des Pays Membres sous forme de subventions. La Stratégie prévoit une gestion bien définie du cycle de projet, assortie d'un mécanisme financier clairement identifié. Les projets mis en œuvre par les États Membres et les Institutions concernées de l'OCI dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC contribuent à la réalisation des objectifs de la Stratégie et des recommandations de politique adoptées par les Sessions du COMCEC, ainsi qu'au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des États Membres.

Cet instrument permet aux Pays Membres et aux Institutions de l'OCI de participer aux efforts de coopération visant à surmonter les défis communs auxquels sont confrontés les États Membres dans les domaines de coopération. Il offre aux Pays Membres la possibilité de proposer des projets dans les domaines prioritaires identifiés par la Stratégie du COMCEC, les Groupes de Travail et les recommandations de politique.

Le Financement de Projets du COMCEC est un outil précieux pour aider les Pays Membres dans leurs efforts d'élaboration des politiques. Il permet de traduire dans la pratique les recommandations de politique du COMCEC tout en renforçant les capacités institutionnelles et humaines des Pays Membres. Il permet non seulement de partager des connaissances et des expériences sur un thème spécifique, mais renforce également la capacité des Pays Membres à travailler ensemble pour relever les défis communs grâce à la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités.

En 2025, 21 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. En outre, 31 projets bénéficient du soutien du BCC en 2026, comme indiqué dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Projets mis en œuvre dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2026

N°	Pays Bénéficiaires	Domaine de Coopération	Titre du Projet
1	Bénin, Pakistan, Türkiye	Agriculture	Renforcement des Capacités pour la Création d'un Fonds Renouvelable Communautaire visant à Faciliter l'Accès des Agriculteurs aux Intrants Agricoles
2	Maroc, Türkiye	Agriculture	Mécanismes de Soutien et d'Incitation pour Promouvoir l'Entrepreneuriat des Femmes et des Jeunes dans l'Agriculture
3	Gambie, Nigéria	Agriculture	Renforcement des Capacités en matière de « Gestion Efficace de l'Eau dans la Production Rizicole »
4	Malaisie, Égypte	Agriculture	Renforcement des Capacités pour l'Adoption de Techniques Agricoles Intelligentes en matière de Gestion de l'Eau pour la Production de Riz Paddy en Malaisie
5	Pakistan, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Ouzbékistan	Agriculture	Renforcement des Capacités en matière d'Édition du Génome et de Biotechnologie des Cultures pour une Agriculture Résiliente au Changement Climatique dans les Pays Membres de l'OCI
6	Ouganda, Türkiye	Agriculture	Renforcement des Capacités en matière d'Utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) pour les Données Agricoles et l'Alerte Précoce afin de Renforcer la Résilience des Petits Exploitants Agricoles
7	Niger, Türkiye, Ouganda	Agriculture	Amélioration de la Productivité de l'Élevage au Niger grâce à l'Insémination Artificielle
8	Ouganda, Égypte	Tourisme	Renforcement du Tourisme Culinaire en Ouganda par le Développement des Compétences
9	Bangladesh, Türkiye, Ouzbékistan, Mali, Jordanie, Arabie saoudite	Tourisme	Amélioration de la Préservation des Sites du Patrimoine Culturel par le Renforcement des Systèmes de Gouvernance et de Suivi
10	Indonésie, Malaisie, Émirats arabes unis, Türkiye	Tourisme	Renforcement et Promotion de l'Image de Marque des Destinations Touristiques en Indonésie conformément aux Normes Halal de l'OCI/INMPI

11	Ouzbékistan, Türkiye, Indonésie	Tourisme	Initiative des Villages de Tourisme Durable : Autonomisation des Communautés et Amélioration de l'Expérience des Visiteurs en Milieu Rural
12	Gambie, Türkiye	Tourisme	Renforcement du Tourisme Culinaire en Gambie par le Renforcement des Capacités des Chefs/Cuisiniers dans le Secteur du Tourisme et de l'Hôtellerie
13	Syrie, Cameroun, Oman, Maroc, Égypte, Ouzbékistan, Sénégal	Tourisme	Renforcement des Capacités des Acteurs du Tourisme concernant les Normes de l'OCI/INMPI relatives aux Restaurants Halal et aux Services Touristiques
14	Égypte, Türkiye, Ouzbékistan, Malaisie, Sénégal	Tourisme	Renforcement de l'Image de Marque des Destinations de Tourisme Culturel en Égypte par le Partage d'Expériences
15	Maldives	Tourisme	Amélioration du Tourisme Gastronomique Maldivien en Renforçant la Reconnaissance de la Cuisine Traditionnelle
16	Ouganda, Égypte	Coopération Financière	Renforcement des Capacités des Professionnels en Cybersécurité dans les Systèmes de Paiement Numérique en Ouganda
17	Gambie, Malaisie	Coopération Financière	Renforcement des Capacités en matière de Sukuk Verts et de Microfinance Islamique en Gambie
18	Malaisie, Türkiye Indonésie, Émirats arabes unis, Arabie saoudite	Coopération Financière	Utilisation des Instruments de Finance Sociale Islamique comme Alternatives Puissantes pour la Résilience Climatique
19	Pakistan, Malaisie	Allègement de la Pauvreté	Laboratoire des Compétences en Prospective (FSL) : Faire le Lien entre les Compétences d'Aujourd'hui et les Emplois de Demain
20	Nigéria, Türkiye, Malaisie	Allègement de la Pauvreté	Mobilisation de Capitaux pour le Logement Abordable : Une Masterclass sur les REIT, les REIF et les Sukuk pour le Logement
21	Bangladesh, Égypte, Malaisie	Allègement de la Pauvreté	Partage d'Expériences sur les Instruments Financiers Islamiques pour la Fourniture de Logements Sociaux
22	Malaisie, Irak, Jordanie, Gambie, Nigéria, Pakistan	Allègement de la Pauvreté	Comblant l'Écart : Renforcement de l'EFTP Axé sur les Besoins de l'Industrie grâce à des Partenariats Stratégiques afin de Stimuler l'Emploi dans les Pays de l'OCI
23	Maldives, Türkiye	Commerce	Renforcement des MPME Maldiviennes grâce à la Coopération et aux Échanges Régionaux
24	Suriname, Guyana, Türkiye	Commerce	Renforcement des Capacités du Département de Métrologie du Suriname
25	Palestine, Jordanie	Commerce	Renforcement des Capacités Numériques et Institutionnelles des Industries Palestiniennes de l'Habillement et du Textile
26	Bangladesh, Türkiye	Commerce	Renforcement de la Surveillance Numérique du Marché et de la Distribution des Produits de Base au Bangladesh
27	Jordanie, Türkiye, Arabie saoudite	Transport et Communications	Promouvoir un Cadre Réglementaire Commun pour les Services de Mise en Relation avec Chauffeur basés sur les STI dans les États Membres de l'OCI : Renforcement des Capacités et Intégration des Données grâce à un Projet Pilote Jordanien
28	Jordanie, Oman	Petites et Moyennes Entreprises	Renforcement des Capacités Institutionnelles des Organismes de Soutien aux Entreprises (BSO) pour Concevoir des Programmes Numériques de Soutien aux PME dans les Secteurs du Tourisme et de l'Hôtellerie
29	Pakistan, Türkiye, Sénégal, Égypte	Petites et Moyennes Entreprises	Identification et Conception de la Structure Organisationnelle et du Modèle de Financement d'une Plateforme Multilatérale et Durable de Mise en Réseau des PME de l'OCI
30	Azerbaïdjan, Jordanie, Maroc, Pakistan, Sénégal, Türkiye	Petites et Moyennes Entreprises	Renforcement des Agences de Développement des PME grâce à des Solutions de Financement Innovantes dans le Cadre de l'OIC-SMENET
31	Tadjikistan, Türkiye	Transformation Numérique	Renforcement des Capacités en Compétences Numériques des Spécialistes en Informatique

En outre, un programme de formation en ligne sur le processus de mise en œuvre des projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC s'est tenu le 8 avril 2026. Dans le cadre du programme, le personnel des projets a été informé des acteurs et de leurs responsabilités au cours de la période de mise en œuvre, des processus de suivi et d'établissement de rapports, des questions critiques liées à la période de mise en œuvre ainsi que des principes fondamentaux de fonctionnement du système d'information sur la gestion des projets. Lors de la réunion annuelle des Points Focaux tenue le 10 juin 2026, dans le cadre d'une formation pratique, les Points Focaux ont été informés des objectifs et des principales caractéristiques du Programme de Financement de Projets du COMCEC (CPF), ainsi que des principales questions relatives à la conception des propositions de projets et du calendrier de l'appel à propositions de projets. En outre, le BCC a lancé le 14^{ème} Appel à Propositions de Projets du Programme de Financement de Projets du COMCEC (CPF) le 1er octobre 2026.

2. PROGRAMME AL-QUDS DU COMCEC

Le Bureau de Coordination du COMCEC a lancé le Programme Al-Quds du COMCEC en 2019 en signe de solidarité avec la Palestine, compte tenu de la situation actuelle et des conditions particulières qui y règnent, notamment à Al-Quds Al-Sharif, ainsi que des résolutions des récents Sommets Islamiques Extraordinaires sur Al-Quds.

Dans ce cadre, 28 projets au total ont été mis en œuvre dans le cadre du Programme entre 2020 et 2025.

Dans le cadre des deux premiers projets pilotes, achevés en 2020, une analyse de l'infrastructure touristique d'Al-Quds a été réalisée et les capacités institutionnelles du Conseil du Tourisme et du Patrimoine d'Al-Quds ont été renforcées. En outre, au cours de la période de mise en œuvre 2021-2022, cinq projets ont été mis en œuvre dans les domaines de la formation, du renforcement des capacités, de l'acquisition de machines, d'équipements et de services, du développement de plateformes en ligne, des travaux de rénovation, de la recherche, de la production de matériel audiovisuel, etc.

Le champ d'application du Programme a été élargi en 2022 et de nouveaux domaines thématiques prioritaires, notamment l'entrepreneuriat, la création d'opportunités d'emploi et l'autonomisation des jeunes, le commerce électronique et le développement des PME, ont été ajoutés aux thèmes soutenus dans le cadre du Programme Al-Quds du COMCEC. À cet égard, 13 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du Programme Al-Quds au cours de la période 2023-2025.

En outre, 10 projets sont mis en œuvre dans le cadre du Programme Al-Quds en 2026. La liste des projets mis en œuvre en 2026 est présentée dans le Tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Programme Al-Quds : Projets mis en œuvre en 2026

Titre du Proiet	
1.	Développement de l'Employabilité, du Règlement Numérique Alternatif des Différends (ADR) et des Parcours d'Innovation pour les Jeunes d'Al-Quds
2.	Transformation Numérique des PME de la Vieille Ville d'Al-Quds menée par les Jeunes
3.	Revitalisation de l'Artisanat Traditionnel du Khayzaran pour Renforcer les Moyens de Subsistance à Al-Quds
4.	Autonomisation des Jeunes et des Femmes grâce à la Formation Professionnelle et à l'Engagement Communautaire
5.	Programme de Formation Professionnelle en Ingénierie des Agents d'IA
6.	Autonomisation d'Al-Quds : Préservation du Patrimoine Culturel et Promotion de la Croissance Économique
7.	Autonomisation des Jeunes grâce aux Arts de la Céramique et à l'Innovation Numérique à Al-Quds
8.	Autonomisation des Jeunes d'Al-Quds en tant que Conteurs du Patrimoine Culturel et Archivistes
9.	Le Musée du Patrimoine Palestinien : Un Centre Vivant pour la Culture, la Créativité et l'Autonomisation Économique
10.	Amélioration des Services de Santé et des Services d'Urgence à Al-Quds

3. PROGRAMME DU COMCEC POUR LA SYRIE

Le Programme du COMCEC pour la Syrie a été lancé en 2026 dans le but de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et humaines en République arabe syrienne, conformément aux résolutions pertinentes de la 51^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 41^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

Dans ce contexte, 5 projets de renforcement des capacités adaptés aux besoins, axés sur les normes halal et internationales, le commerce, la formation professionnelle ainsi que la planification et la gestion des programmes et des stratégies, seront mis en œuvre cette année dans le cadre de ce Programme. La liste des projets à mettre en œuvre en 2026 est présentée dans le Tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3: Programme pour la Syrie : Projets mis en œuvre en 2026

Titre du Projet	
1.	Projet de Renforcement des Capacités des Équipes chargées des Statistiques, de la Planification et de la Coopération Internationale
2.	Renforcement de la Gouvernance Institutionnelle et des Capacités de Gestion
3.	Qualification de l'Organisation Arabe Syrienne de Normalisation et de Métrologie (SASMO) pour l'Octroi de Marques et de Certificats Halal conformément aux Normes de l'INMPI
4.	Renforcement des Capacités Analytiques de la Direction de la Planification en matière de Planification Fondée sur des Données Probantes
5.	Harmonisation des Normes Nationales Syriennes avec les Exigences Internationales afin de Renforcer la Compétitivité des Exportations

CHAPITRE V : 42^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Le Comité de Suivi est l'un des organes du COMCEC chargé d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes et projets approuvés par les Sessions Ministérielles du COMCEC. Le Comité prépare également le projet d'ordre du jour des Sessions du COMCEC. Le Comité de Suivi du COMCEC se réunit chaque année en République de Türkiye.

La 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC s'est tenue les 12 et 13 mai 2026 à Ankara, avec la participation des membres actuels du Comité de Suivi du COMCEC, sous la présidence du Vice-Président de la Stratégie et du Budget de la Présidence de la République de Türkiye, S.E. Abdullah Rıdvan Ağaoğlu.

Le Comité a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et de ses mécanismes, à savoir les Groupes de Travail et le Financement de Projets du COMCEC. En outre, le Comité a examiné en détail les programmes, projets et activités inscrits à l'ordre du jour du COMCEC. Le Comité a préparé un ensemble de recommandations qui seront soumises à la 42^{ème} Session du COMCEC. En conséquence, le Comité s'est félicité, entre autres, du Rapport d'Avancement soumis par le Bureau de Coordination du COMCEC, mettant notamment en évidence les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, et a félicité les États Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC. Le Comité a également demandé aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer à soutenir pleinement la mise en œuvre de la Stratégie.

Tous les rapports et documents soumis à la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC sont disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

CHAPITRE VI : COMITÉ DE SESSION DU COMCEC

Le Comité de Session, composé des Institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine économique, se réunit en marge de chaque Session Ministérielle du COMCEC et de chaque Réunion du Comité de Suivi afin d'examiner et de coordonner les activités et les programmes des Institutions concernées de l'OCI. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC, les Réunions du Comité de Session réunissent les Institutions concernées de l'OCI, à savoir le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, la SIACE, l'ITFC, la SID, l'OISA, l'INMPI et la CICD. À cet égard, la 48^{ème} Réunion du Comité de Session du COMCEC s'est tenue le 5 mai 2026, exclusivement en format virtuel, en marge de la 42^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

Au cours de la Réunion, le Comité a été informé par le BCC des activités des Institutions de l'OCI liées à la mise en œuvre des Recommandations de Politique Ministérielles du COMCEC et à la réalisation des objectifs de la Stratégie du COMCEC, ainsi que des projets mis en œuvre dans le cadre des Programmes de Soutien aux Projets du COMCEC.

Le Comité a été informé par les Institutions de l'OCI de leurs activités alignées sur la Stratégie du COMCEC et les Recommandations Ministérielles du COMCEC. Le Comité a été informé par le SESRIC des préparatifs menés par celui-ci pour l'édition 2026 du rapport intitulé « Vers la Réalisation des Objectifs de Développement Durable Prioritaires dans les Pays de l'OCI », qui sera soumis à la 42^{ème} Session Ministérielle.

Le Comité a été informé par la SIACE (Groupe de la BID) des travaux entrepris en vue du lancement du Programme d'Informatique Décisionnelle de l'OCI. Dans ce cadre, le Comité a demandé à la SIACE d'évaluer l'état actuel de la mise en œuvre du Programme et de recueillir les avis et les contributions des Pays Membres de l'OCI et des parties prenantes concernées sur les mesures qui pourraient être prises afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme.

Le Comité a été informé par les Institutions de l'OCI de leurs activités, projets et programmes existants et nouvellement lancés au profit du peuple palestinien et d'Al-Quds Al-Sharif, ainsi que des Pays Membres de l'OCI géographiquement éloignés, tels que le Guyana et le Suriname, et des Pays Observateurs. Saluant les efforts des Institutions de l'OCI, le Comité leur a demandé de poursuivre leurs efforts, notamment en menant des activités, des projets et des programmes conjoints au profit du peuple palestinien à Al-Quds Al-Sharif.

La 49^{ème} Réunion du Comité de Session se tiendra le 22 octobre 2026.

CHAPITRE VII : 13^{ÈME} RÉUNION ANNUELLE DES POINTS FOCaux DU COMCEC

Depuis le lancement de la Stratégie du COMCEC en 2013, le BCC organise des réunions annuelles des Points Focaux afin d'offrir une plateforme régulière d'interaction et de consultation entre le Secrétariat du COMCEC et les Pays Membres, dans le but d'améliorer le fonctionnement global du COMCEC ainsi que la mise en œuvre des deux instruments de la Stratégie du COMCEC : Groupes de Travail et Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC. Ces réunions offrent aux Pays Membres l'occasion de partager leurs retours d'information et leurs observations sur la mise en œuvre de ces instruments. Grâce à ces réunions interactives, la communication et la collaboration entre le BCC et les États Membres sont renforcées, ce qui permet de mieux réaliser les buts et objectifs de la Stratégie. Par conséquent, ces réunions se sont révélées être des rencontres importantes, témoignant du caractère du COMCEC axé sur ses membres.

À cet égard, la 13^{ème} Réunion Annuelle des Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC s'est tenue virtuellement les 9 et 10 juin 2026. La Réunion a rassemblé les Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC et les Points Focaux Nationaux du COMCEC de 32 États Membres ayant désigné leurs points focaux pour les Groupes de Travail du COMCEC.

Au cours de la Réunion, les participants ont été informés des évolutions récentes et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations de Politique Ministérielles du COMCEC.

En ce qui concerne le Financement de Projets du COMCEC, un exercice en ligne a été présenté afin de renforcer les capacités des Points Focaux en matière de soumission de propositions de projets. En outre, les responsables de projets de la Gambie et du Suriname ont fait des présentations afin de partager leurs expériences concernant les projets mis en œuvre.

De plus, les participants ont été répartis en six groupes sectoriels correspondant aux six domaines de coopération, au sein desquels les Points Focaux ont échangé leurs points de vue sur les thèmes des Groupes de Travail concernés pour la période 2027-2029. En conséquence, la liste des thèmes des Réunions des Groupes de Travail pour les trois prochaines années a été mise à jour conformément aux observations et commentaires reçus des Points Focaux.

Le deuxième jour de la Réunion, dans le cadre de l'exercice présenté précédemment, les demandes de projets soumises ont été évaluées au regard des règles fondamentales à respecter, des questions critiques et de la logique des projets. Les participants ont eu l'occasion de mieux comprendre les caractéristiques des propositions de projets retenues.

CHAPITRE VIII : SESSION D'ÉCHANGE DE VUES

Des Sessions d'Échange de Vues sont régulièrement organisées lors des Sessions Ministérielles du COMCEC. Les Ministres des Pays Membres de l'OCI examinent les expériences de leurs pays ainsi que les voies et moyens de renforcer la coopération entre les Pays Membres sur un thème spécifique déterminé lors de la précédente Session Ministérielle du COMCEC.

À cet égard, la 41^{ème} Session du COMCEC a retenu le thème « Développement d'Outils Efficaces de Financement du Commerce pour Accroître les Exportations dans les Pays Membres de l'OCI » comme thème de la Session Ministérielle d'Échange de Vues de la 42^{ème} Session du COMCEC. La 41^{ème} Session a également demandé au Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC), en coopération avec les Institutions concernées de l'OCI, de formuler des recommandations de politique concrètes sur ce thème et de les soumettre à la 42^{ème} Session du COMCEC. À cet égard, la 27^{ème} Réunion du GTC du COMCEC, tenue les 14 et 15 septembre 2026 à Ankara, a servi de réunion préparatoire à ladite session.

En conséquence, le GTC, lors de sa 27^{ème} Réunion, a délibéré sur les préparatifs de la Session d'Échange de Vues et a formulé un ensemble de recommandations de politique qui seront soumises à la 42^{ème} Session du COMCEC. Les détails des recommandations de politique qui seront soumises à la 42^{ème} Session du COMCEC seront disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org).

CHAPITRE IX : ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX EN MARGE DE LA 42^{ÈME} SESSION DU COMCEC

Une série de panels de haut niveau et d'expositions se tiendra en marge de la 42^{ème} Session du COMCEC, du 31 octobre au 3 novembre 2026, et portera sur divers sujets présentant un intérêt pour les Pays Membres de l'OCI. Les événements porteront sur les thèmes suivants :

- Panel de Haut Niveau sur le « Renforcement de l'Institution Familiale à travers des Politiques Fondées sur les Valeurs à l'Ère Numérique », le 3 novembre 2026.
- Panel sur le Programme du COMCEC pour la Syrie, le 1^{er} novembre 2026
- Exposition sur les Programmes de Soutien aux Projets du COMCEC : Expériences de Mise en Œuvre des Pays Membres, du 31 octobre au 3 novembre 2026
- Sommet des Chefs d'Entreprise B57+, le 1er novembre 2026

Les panélistes comprendront des représentants de haut niveau des États Membres de l'OCI, ainsi que des participants issus d'institutions internationales et de l'OCI, de la société civile, du secteur privé, de groupes de réflexion et du monde universitaire. Toutes les délégations participant à la 42^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, ainsi que les parties prenantes de la société civile, des médias, du monde universitaire et du secteur privé, devraient participer à ces événements.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web du COMCEC : <http://www.comcec.org>

42nd COMCEC
MINISTERIAL SESSION
31 OCTOBER - 3 NOVEMBER 2026 İSTANBUL/TÜRKİYE